

Robert Borden sera acceptée par nos gens d'un esprit vague et accommodant. Voilà justement l'ennui. Les autorités laissent toujours poliment de côté le fait que le Commonwealth britannique se trouve devant un choix. Je ne vous ai écrit que parce que je crois qu'il appartient aux gens comme vous et moi, qui savons que le Commonwealth se trouve devant un choix, de ne pas nous cacher à nous-mêmes la direction dans laquelle nous allons.

« Si vous vous reportez à ma lettre, vous verrez que j'ai écrit que je ne pensais pas que les difficultés que je prévoyais viendraient du Canada. Mais le Canada n'est pas le seul dominion et vous connaissez aussi bien que moi les tendances de l'Australie.

« J'avais pensé que de mettre une nouvelle étiquette aux ambassadeurs de Sa Majesté britannique en les appelant hauts commissaires aurait pour but de nous permettre de donner aux représentants des dominions un nom qui, tout en tenant compte de leur qualité d'« adjoints », marquerait plus de dignité que le terme « conseillers ». Si vous ne voulez pas leur donner ce statut d'adjoints, alors il n'y a pas lieu de changer le titre des ambassadeurs de Sa Majesté britannique. Vous pouvez simplement appeler le représentant du dominion ministre canadien de Sa Majesté britannique ou commissaire de Sa Majesté britannique pour le Canada. En ce cas, l'idée ne m'intéresse plus du tout. Je maintiens que c'est rendre la situation encore plus confuse parce que l'étiquette ne correspond pas à la réalité. Vous admettez comme tout le monde que le Commonwealth britannique ne peut avoir qu'un seul ensemble de relations étrangères bien que certains de ceux qui en font partie puissent avoir de nombreux intérêts à l'étranger résultant des différences de conditions intérieures, lesquelles peuvent exiger d'être traitées à part par des experts. Mais ces questions ne sont pas de première importance. Elles peuvent parfaitement bien être traitées par des commissaires commerciaux ou des représentants techniques et nous espérons tous que par suite de la formation de la Société des Nations, ces questions particulières tendront de plus en plus à être réglées par des commissions et des bureaux internationaux permanents où chacun des membres du Commonwealth sera représenté séparément. Il n'est donc pas vrai de dire que le représentant canadien sera le haut commissaire de Sa Majesté britannique pour le Canada. Ce serait le haut commissaire pour les questions canadiennes qui ne rentrent pas dans le cadre général des relations étrangères du Commonwealth et ne sont pas, par conséquent, traitées par un ambassadeur de Sa Majesté britannique. Celle-ci ne peut avoir cinq représentants dans la même capitale. Dans ces circonstances, je serais personnellement tout à fait porté à dire que le Canada pourrait, de toutes façons, nommer un haut commissaire où il voudra, qu'il l'appelle ministre ou quoi que ce soit, mais qu'il n'est pas nécessaire de le commissioner au nom de Sa Majesté. Si vous tenez réellement à exprimer qu'il y a coopération entre toutes les parties du Commonwealth en matière de politique étrangère, je vous proposerais un autre arrangement. Il est tout à fait évident que celui que nous venons d'étudier ne vaut plus rien.